

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

SCCV LES TROIS FONTAINES
73 Rue de Lamouly
64600 ANGLET

Tél : 05.58.05.31.69

2 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne la construction de 70 logements Ilot S1 « Ecoquartier des trois fontaines » à ONDRES.

2. 1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES – QUANTITE OU ETENDUE

La durée du marché est de 18 mois à compter de la fin de la période préparatoire.

2. 2 MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHES PUBLICS

oui

2. 3 ALLOTISSEMENT ET VARIANTES

Les travaux sont répartis en 20 lots définis ci-après :

N° et libellé des lots
01 – TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE
02 – CHARPENTE-COUVERTURE
03 – PLATRERIE-FAUX PLAFONDS-ISOLATION
04 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS
05 – ESCALIER BOIS
07 – MENUISERIES EXTERIEURES
08 – ZINGUERIE
09 – ETANCHEITE TOITURE TERRASSE
10 – RAGREAGE-SOLS SOUPLES-PARQUET
11 – CHAPE CARRELAGE-FAIENCE
12 – PEINTURE
13 – ENDUITS FACADES
14 - SERRURERIE
17 -CHAUFFAGE VENTILATION/ PLOMBERIE SANITAIRE
18 – ELECTRICITE
19 – ASCENSEUR
20 – ECHAFFAUDAGE
21 – V.R.D.
22 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS
23 – NETTOYAGE

L'exécution du marché comprend une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Des variantes seront prises en considération à condition que l'opérateur économique ait répondu impérativement à la solution de base et à ses options.

2.4 OPTION ET VARIANTE OBLIGATOIRE

- ✓ **Lot n°1** : Option n°1 : Enduit monocouche extérieur (bâtiments A, B et C)
- ✓ **Lot n°2** : Variante obligatoire n°1 : charpente industrialisée
- ✓ **Lot n°3** : Option n°1 : Cornières d'angles PVC rigides
- ✓ **Lot n°3** : Option n°2 : Cornières d'angles métalliques
- ✓ **Lot n°4** : Option n°1 : portes de placard coulissantes
- ✓ **Lot n°4** : Option n°2 : portes de placard pivotantes
- ✓ **Lot n°4** : Option n°3 : aménagement des placards
- ✓ **Lot n°4** : Option n°4 : plinthes MDF hydrofuge dans les SDB
- ✓ **Lot n°4** : Option n°5 : poteaux d'about de cloisons

- ✓ **Lot n°7** : Option n°1 : volets roulants électriques
- ✓ **Lot n°7** : Option n°2 : porte de garage basculante 3,00 x 2,00
- ✓ **Lot n°8** : variante n°1 : descentes en PVC
- ✓ **Lot n°8** : variante n°2 : dauphins en PVC armé
- ✓ **Lot n°8** : Option n°1 : bande d'habillage en zinc
- ✓ **Lot n°9** : variante n°1 : dalle sur plots des terrasses accessibles PMR
- ✓ **Lot n°10** : Option n°1 : sol PVC en lames dans les pièces humides (WC, cuisine, SDe) rdc du bâtiment B
- ✓ **Lot n°10** : Option n°2 : sol PVC en lames dans les pièces sèches rdc du bâtiment B
- ✓ **Lot n°10** : Option n°3 : parquet stratifié ensemble des chambres du bâtiment B
- ✓ **Lot n°11** : Option n°1 : carrelage grès cérame collé des SDE
- ✓ **Lot n°11** : Option n°2 : carrelage grès cérame collé des parties communes
- ✓ **Lot n°11** : Option n°3 : carrelage grès cérame collé des appartements
- ✓ **Lot n°11** : Option n°4 : plinthes assorties des SDE
- ✓ **Lot n°11** : Option n°5 : plinthes assorties des circulations communes
- ✓ **Lot n°11** : Option n°6 : plinthes assorties des appartements
- ✓ **Lot n°12** : variante n°1 : papier peint dans les pièces sèches sur bâtiments A et C
- ✓ **Lot n°12** : variante n°2 : peinture en plafond
- ✓ **Lot n°12** : Option n°1 : peinture D2 sur façades
- ✓ **Lot n°13** : Option n°1 : échafaudage
- ✓ **Lot n°13** : Option n°2 : pierre de parement RDC
- ✓ **Lot n°13** : variante n°1 : enduit façades au mortier de ciment et peinture sur façades classe D2
- ✓ **Lot n°17** : Option n°1 : Bâtiments A et C : lavabo sur colonne
- ✓ **Lot n°17** : Option n°1 : Bâtiment B paroi de douche
- ✓ **Lot n°18** : Option n°1 : colonne montante bâtiments A et C
- ✓ **Lot n°18** : Option n°2 : distribution téléphone et fibre optique bâtiments A et C
- ✓ **Lot n°18** : Option n°3 : réception satellite bâtiments A et C
- ✓ **Lot n°18** : Option n°4 : luminaire miroir SDB bâtiments A et C
- ✓ **Lot n°18** : Option n°5 : contrôle d'accès bâtiments A et C (local vélo et accès parking)
- ✓ **Lot n°18** : Option n°6 : colonne montante bâtiment B
- ✓ **Lot n°18** : Option n°7 : distribution téléphone et fibre optique bâtiment B
- ✓ **Lot n°18** : Option n°8 : réception satellite bâtiment B
- ✓ **Lot n°18** : Option n°9 : contrôle d'accès bâtiment B (local vélo et accès parking)
- ✓ **Lot n°19** : Option n°1 : contrat d'entretien
- ✓ **Lot n°22** : Option n°1 : fourniture et pose de bancs bois/acier galvanisé
- ✓ **Lot n°22** : Option n°2 : fourniture et pose de corbeilles de propreté
- ✓ **Lot n°22** : Option n°3 : fourniture et mise en place d'hôtel à insectes

3 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES, FINANCIERS, TECHNIQUES

3. 1 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés

- retenue de garantie de 5% ou garantie à première demande
- garantie à première demande en échange de l'avance

Modalités de financement et de paiement

- paiement par virement administratif sous 30 jours, en application de l'article 87-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Financement : fonds propres
- Règlement des comptes selon les modalités du CCAG Travaux
- Les prix sont fermes et actualisables

Forme juridique du groupement d'opérateurs

- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Le mandataire ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : article 38-1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

3. 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidat devra fournir :

3. 2. 1 PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

Le DUME rédigé en langue française et dûment complété.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir un imprimé DUME dûment complété.

OU

Formulaires DC1 et DC2

OU

- **Au titre de l'article 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015**

- La copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Le document justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- attestation sur l'honneur comme quoi il satisfait au respect de l'obligation d'emploi de personnes handicapées, mentionnée à l'article L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail.
- Les documents et renseignements suivants pour évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques sachant qu'elles peuvent être prouvées via les documents suivants :

Pour les capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ou
- bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ou, à défaut,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pour les entreprises nouvellement créées.

Pour les capacités techniques :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Pour les capacités professionnelles :

- certificats de qualifications professionnelles.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat - certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité. Il est toutefois accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

En cas de groupement (et/ou de sous-traitance), ces pièces sont à fournir pour chaque intervenant. Les références devront être fournies en même temps que celles du candidat.

Tous les documents à fournir à l'appui des offres sont précisés dans le dossier de consultation.

3. 2. 2 PIECES RELATIVES A L'OFFRE

Le projet de marché (pièces constituant l'offre) qui comprend pour chacun des lots :

- Un acte d'engagement (AE) établi en un seul original, daté et signé électroniquement par le candidat ou son représentant dûment habilité, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un candidat pour un même marché. En cas de groupement, l'A.E. est signé soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire dûment habilité à représenter ces candidats au stade de la passation du marché, sans qu'un même mandataire puisse représenter plus d'un groupement pour un même marché.
- une DPGF

En cas de groupement, l'acte d'engagement doit être accompagné d'une annexe qui indique le montant et la répartition des prestations par membre du groupement.

- Note méthodologique

Le marché comportant une clause d'insertion économique, une annexe à l'acte d'engagement intitulée "insertion par l'activité économique" sera obligatoirement jointe avec l'offre.

4 PROCEDURE

4. 1 TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte

4. 2 CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Pour les lots non concernés par les heures d'insertion :

- 60% prix des prestations
- 40% note technique : Cette note technique sera analysée par le biais de la remise par l'entreprise d'une note méthodologique qui fera apparaître :
les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier.
Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution
Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantiers
Tout élément permettant à l'entreprise d'appuyer son offre

Pour les lots concernés par les heures d'insertion :

- 60% prix des prestations
- 30% note technique : Cette note technique sera analysée par le biais de la remise par l'entreprise d'une note méthodologique qui fera apparaître :
les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier.
Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution
Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantiers
Tout élément permettant à l'entreprise d'appuyer son offre
- 10 % : Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté

4. 3 RENSEIGNEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

N° de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : « *TRXS1ONDRES* »

4. 3. 1 Publications relatives à la même consultation

Date d'envoi de l'avis au BOAMP, au JOUE, sur
https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do
: 04/03/2019

4. 3. 2 Mode d'obtention des dossiers

Les dossiers doivent être téléchargés sur https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

4. 3. 3 Date limite de remise des offres

La date limite de présentation des offres est fixée au **05/04/2019 à 12h00**

4. 3. 4 Modalités d'ouverture des candidatures et des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5. 1 ADRESSES ET POINTS DE CONTACTS

5. 1. 1 MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

Conformément à l'article 41 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'offre sera obligatoirement transmise via la plateforme « marché online »:

Toute offre envoyée selon un autre formalisme sera déclarée irrégulière.

5.2 PROCEDURES DE RECOURS :

5.2.1 Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal de commerce de Bayonne
1 Avenue Marie Anne de Neubourg
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.46.33.00

5.2.2 Introduction des recours:

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Les renseignements relatifs aux délais d'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal de commerce de Bayonne

5. 2. 3 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET/OU ADMINISTRATIFS

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à :

- Renseignements techniques :

O.P.H. du département des LANDES Service Développement du patrimoine

A Jérémy LAMOTHE – Tél 05.58.05.31.69

499 rue du commandant Clères "Le Vélum"

40000 Mont de Marsan

5. 3 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS LE 04/03/2019